Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction Départementale en charge de la Protection des Populations

CERTIFICAT SANITAIRE POUR RASSEMBLEMENT D'ANIMAUX

Espèce Bovine

Lieu : LEZAY Date : 11 au 13 juin 2021

GDS Poitou-Charentes
L'action sanitaire ensemble

ANNEXE 1
Fév. 2019, v13

Ce certificat validé est à remettre au contrôle sanitaire avant l'entrée des animaux dans l'enceinte du rassemblement.
Les animaux concernés peuvent circuler dans le cadre de ce rassemblement avec une carte verte non datée et non signée.
ATTENTION : tout bovin vendu et pris en charge par son nouveau détenteur à l'issu de la manifestation devra être accompagné d'une carte verte DATEE ET SIGNEE du jour du départ de la manifestation.

Nom élevage : …… **Numéro cheptel : ……**

…… **……**

Téléphone : …… Commune : ……

Les signatures engagent leurs auteurs qui confirment que les animaux présentés satisfont aux exigences sanitaires présentées au verso.

Le Vétérinaire sanitaire du cheptel d'origine des animaux
Points 2-3-5-6-7-8
Nom : ……
Date : ……
Cachet et signature :

Le transporteur
Point 9
N° Immatriculation du camion :
……
Nom : ……
Date : ……
Signature :

Signatures ci-dessous (voir circuit validation au verso),
uniquement pour les élevages **HORS** Poitou-Charentes :

Le GDS départemental
Points 4- 10- 11-12
Date : ……
Cachet et signature

La DDecPP de ……
Points 1-2
Date : ……
Cachet et signature

Bovins participants au rassemblement					
Numéro national d'identification	Numéro de travail	Nom	Date de naissance	Sexe (F/M)	Race
Je soussigné,_____, certifie que les bovins listés ci-dessus sont bien détenus dans mon exploitation.			Date et signature : éleveur		

Quoi ?	N°	Conditions de participation au rassemblement	Qui certifie ?
Les bovins inscrits au recto proviennent d'une **exploitation dont le cheptel bovin**…	1	… est officiellement indemne de **Tuberculose, de Leucose et de Brucellose ;** est distante de plus de 10 km de tout foyer de **fièvre aphteuse** ; et n'est soumise à aucune une **restriction de mouvements**	**DDecPP**
	2	… est indemne depuis au moins 30 jours de toute **maladie contagieuse**	**Vétérinaire sanitaire puis DDecPP**
	3	… n'a présenté, à la connaissance du vétérinaire sanitaire, aucun signe évocateur de **paratuberculose**	**Vétérinaire sanitaire**
	4	… est officiellement indemne d**'IBR**	**GDS**
	12	… est **Favorable** au regard du **statut BVD**.	
Les bovins inscrits au recto remplissent les conditions suivantes :	5	Ils sont **identifiés** individuellement conformément à la réglementation en vigueur	**Vétérinaire sanitaire**
	6	Ils ne présentent aucun **signe clinique de maladie**	
	7	Ils ne présentent pas de **lésions cutanées** (varron, gale, poux, dartres, parasites divers)	
	8	Ils sont **aptes au transport** conformément aux dispositions du règlement (CE) n°1/2005 du 22 décembre 2004	
	9	Ils ont été chargés et transportés dans un véhicule préalablement nettoyé et désinfecté, et désinsectisé.	**Transporteur**
	10	Ils ont subi un contrôle virologique sang négatif pour la **BVD** datant de **moins de 21 jours**	**GDS**
	11	Ils ont subi un contrôle sérologique sang négatif pour l'**IBR** datant de **moins de 21 jours** (et n'ont jamais eu de résultats atypiques ou divergents)	

Garantie d'un animal non IPI selon cahier des charges BVD § 5.2 (instruction technique DGAL/SDSPA/2020-112)	
Bovins âgés de moins de 3 mois	**Bovins âgés de plus de 3 mois**
PCR individuelle sur sang **négative**	ELISA individuelle antigène **négative** sur lait ou sang - (si sur le lait, fournir une preuve ou attestation que le lait de l'animal était dans le prélèvement) **sur bovin de plus 6 mois uniquement**
ou PCR mélange de cartilage **négative**	**ou** PCR individuelle **négative** sur lait ou sang - (si sur le lait, fournir une preuve ou attestation que le lait de l'animal était dans le prélèvement)
	ou PCR mélange **négative** sur sang

Recommandations pour le circuit de la validation du certificat sanitaire

Quand ?	Quoi ?		Qui ?
Entre 30 et 20 jours avant le début du rassemblement	→ Communique à l'organisateur la liste des animaux participants → Fait le point sur les exigences sanitaires → Prend rendez-vous avec le vétérinaire sanitaire		**Eleveur**
Entre 30 et 15 jours avant le début du rassemblement	→ Effectue les prises de sang (et la tuberculination, si besoin)		**Vétérinaire Sanitaire**
Entre 15 et 8 jours avant le début du rassemblement	**Cas Eleveur du Poitou-Charentes**	**Cas Eleveur HORS Poitou-Charentes**	**Eleveur**
	L'éleveur conserve le certificat pour le remettre au contrôle sanitaire avant l'entrée des animaux dans le rassemblement (lui-même ou via le transporteur)	1. L'éleveur s'assure du **cheminement** du certificat sanitaire pour signatures par **le GDS et par la DDecPP** du siège social de l'élevage de provenance ; (conserve une copie) 2. Puis l'éleveur récupère le certificat sanitaire	
	Le GDS et la DDecPP : Vérifient informatiquement les éléments du certificat pour chaque bovin		**GDS et DDecPP**
Dans les 8 jours avant le début du rassemblement	→ Signe le certificat		**Vétérinaire Sanitaire**
Jour du rassemblement	→ Signe le certificat → Le remet au contrôle sanitaire avant le déchargement des animaux (avec le rapport de tuberculination, le cas échéant)		**Transporteur (Eleveur, le cas échéant)**